

AVIS DES SOCIETES*

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-

Siège social : Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS

La Société Tunisienne de Réassurance – -TUNIS RE- - publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 juin 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. CHIHEB GHANMI.

BILAN AU 31/12/2008

EN DINARS

RUBRIQUES	NOTES	2008			2007
		MONTANT BRUT	AMORT & PROV	MONTANT NET	
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	165 400	142 949	22 450	40 604
AC12 Logiciels	(I-1)	165 400	142 949	22 450	40 604
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	1 410 234	819 987	590 247	671 471
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	1 037 394	604 057	433 337	483 104
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	372 840	215 930	156 911	188 367
AC3 PLACEMENTS	(III)	113 364 131	765 306	112 598 824	114 258 679
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	1 613 237	398 172	1 215 065	1 197 515
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		780 186	398 172	382 014	398 314
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		833 051		833 051	799 201
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	66 076 359	367 134	65 709 225	72 380 275
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements		11 395 299	366 244	11 029 055	5 665 431
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		54 284 676		54 284 676	57 731 128
AC334 Autres prêts		395 885	890	394 995	343 726
AC336 Autres		500		500	8 639 990
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	45 674 534		45 674 534	40 680 889
S/total		114 939 765	1 728 243	113 211 522	114 970 754
AC5 PARIS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(V)	53 275 597		53 275 597	52 040 203
AC510 Provision pour primes non acquises	(V-1)	27 145 448		27 145 448	24 257 737
AC531 Provision pour sinistres	(V-2)	26 130 149		26 130 149	27 782 466
AC6 CREANCES	(VI)	21 227 010	2 067 054	19 159 956	18 391 901
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(VI-1)	13 152 269	927 042	12 225 227	10 738 140
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(VI-2)	4 827 843	1 120 268	3 707 575	4 375 058
AC63 Autres créances	(VI-3)	3 246 899	19 744	3 227 154	3 278 703
AC31 Personnel		24 879		24 879	15 561
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		2 966 750		2 966 750	3 205 397
AC633 Débiteurs divers		255 269	19 744	235 525	57 745
S/total		74 502 607	2 067 054	72 435 553	70 432 103
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VII)	43 871 204		43 871 204	28 441 960
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VII-1)	17 716 416		17 716 416	6 440 772
AC72 Charges reportées	(VII-2)	6 266 894		6 266 894	5 354 459
AC721 Frais d'acquisition reportés		6 266 894		6 266 894	5 348 029
AC722 Autres charges à répartir					6 430
AC73 Comptes de régularisation actif	(VII-3)	15 263 189		15 263 189	12 402 968
AC731 Intérêts acquis & non échus		1 456 771		1 456 771	1 605 182
AC732 Estimations d'éléments techniques		12 712 798		12 712 798	10 355 001
AC733 Autres comptes de régularisation		1 093 621		1 093 621	442 785
AC74 Ecarts de conversion	(VII-4)	4 624 705		4 624 705	4 243 761
S/total		43 871 204		43 871 204	28 441 960
TOTAL DES ACTIFS		233 313 576	3 795 297	229 518 279	213 844 817

BILAN AU 31/12/2008

EN DINARS

RUBRIQUES	NOTES	2008	2007
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES	(I)	46 400 821	44 584 967
CP1 Capital social	(I-1)	35 000 000	35 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	8 440 745	8 053 346
CP5 Résultats reportés	(I-3)	2 960 076	1 531 621
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		46 400 821	44 584 967
RESULTAT DE L'EXERCICE	(I-4)	5 054 145	4 557 933
Total capitaux propres avant affectation		51 454 966	49 142 900
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	3 542 735	3 284 265
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)	1 616 394	1 608 128
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	1 926 342	1 676 138
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	104 237 950	96 925 427
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	37 583 169	32 535 795
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	66 642 678	64 380 739
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)	12 103	8 892
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(V)	25 589 684	24 959 953
PA6 AUTRES DETTES	(VI)	36 859 695	31 263 806
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(VI-1)	11 546 093	10 179 692
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(VI-2)	23 431 228	19 387 357
PA63 Dettes diverses	(VI-3)	1 882 374	1 696 757
PA632 Personnel		359 236	393 660
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		209 277	203 820
PA634 Créiteurs divers		1 313 861	1 099 277
PA7 AUTRES PASSIFS	(VII)	7 833 249	8 268 466
PA71 Comptes de régularisation passif	(VII-1)	5 134 885	5 700 843
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		4 409 835	4 250 249
PA711 Estimation d'éléments techniques		306 680	1 070 257
PA712 Autres comptes de régularisation passif		418 370	380 337
PA72 Ecart de conversion	(VII-2)	2 698 363	2 567 623
Total passif		178 063 314	164 701 918
Total des capitaux propres & passif		229 518 279	213 844 817

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE AU 31/12/2008

EN DINARS

RUBRIQUES	NOTES	2008			2007
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	54 665 708	28 557 466	26 108 242	17 710 434
PRNV11 Primes	(I-1)	59 713 083	31 445 178	28 267 905	18 682 179
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-5 047 374	-2 887 712	-2 159 662	-971 745
PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT					
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES					
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(II)	21 660 921	7 081 628	14 579 293	9 593 685
CHNV11 Sinistres payés	(II-1)	19 398 982	8 733 945	10 665 037	9 318 320
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(II-2)	2 261 939	-1 652 317	3 914 256	275 365
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(III)	15 761 983	5 425 636	10 336 347	7 338 014
CHNV41 Frais d'acquisition	(III-1)	12 855 920		12 855 920	11 438 574
CHNV42 Frais d'administration	(III-2)	2 906 064		2 906 064	2 765 520
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(III-3)		5 425 636	-5 425 636	-6 866 080
RTNV Résultat technique		17 242 804	16 050 202	1 192 602	778 736

ETAT DE RESULTAT AU31/12/2008

EN DINARS

RUBRIQUES	NOTES	2008	2007
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		1 192 602	778 736
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	6 118 125	5 335 495
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	5 714 410	5 284 946
S/Total		5 714 410	5 284 946
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-3)		40 016
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-4)	403 715	10 533
S/Total		403 715	50 549
CHINT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(II)	1 065 361	958 322
CHINT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(II-1)	866 812	813 015
CHINT12 Correction de valeur sur placement	(II-2)	176 121	145 214
CHINT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(II-3)	22 429	93
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(III)	5 819 317	6 013 829
CHINT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(IV)	5 962 401	5 937 400
Résultat provenant des activités ordinaires		6 102 283	5 232 337
CHINT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(V)	1 048 138	674 405
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		5 054 145	4 557 933
Résultat net de l'exercice		5 054 145	4 557 933
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)			
CHINT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		5 054 145	4 557 933

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AU 31/12/2008

EN DINARS

	NOTES	2008	2007
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	NOTES X		
* Encaissements des cédantes	X-1	26 587 997	28 037 712
* Versements aux cédantes	X-2	6 043 694	4 035 392
* Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	3 575 339	2 160 576
* Versements aux rétrocessionnaires	X-4	17 117 276	19 047 436
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	154 561 535	137 908 643
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	146 812 254	145 589 545
* Produits financiers reçus	X-7	3 780 227	3 289 346
* Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	1 096 799	8 123 883
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	3 833 785	9 785 481
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	1 086 686	1 117 471
Flux provenant de l'exploitation		14 708 201	
Flux affectés à l'exploitation			55 167
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	NOTES XI		
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	13 432	10 920
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	212 453	72 673
* Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	1 670 000	1 990 000
* Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	72 031	113 800
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	2 500 000	3 244 094
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporielles	XI-6	24 792	6 582
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement		981 782	1 208 630
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement			
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	NOTE XII		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	-	240 000
* Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	-	-
* Dividendes & autres distributions	XII-3	2 659 175	2 052 558
Flux provenant des activités de financements		2 659 175	2 292 558
Flux affectés aux activités de financements			
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	NOTE XIII		
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	265 604	188 466
VARIATION DE TRESORERIE	NOTE XIV-XV	11 332 849	3 744 821
Trésorerie au début de l'exercice		6 300 494	10 045 315
Trésorerie à la clôture de l'exercice		17 633 344	6 300 494

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES

EN DINARS

RUBRIQUES	2008	2007
HB1 - ENGAGEMENTS RECUS		
HB2 - ENGAGEMENTS DONNES	500	500
HB21 - AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDITS DONNES	500	500
- DEPOT EN CAUTION AUPRES DE LA STEG	500	500
- CAUTION BANCAIRE (BANQUE DE L'HABITAT) AU PROFIT DU RECEVEUR DES FINANCES DE CITE MAHRAJINE		
HB22 - TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE		
HB23 - AUTRES ENGAGEMENTS SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS		
HB24 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		
HB3 - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES		
PRODUITS DES PLAC. ALLOUES, TRANS. A L'ETAT DE RESULTAT TECH.		
HB4 - VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION		
HB5 - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE		
HB6 - AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2008

1-PRESENTATION DE TUNIS RE

1-1 Création

La Société Tunisienne de Réassurance TUNIS RE, une société anonyme au capital social de 35.000.000 dinars dont le siège social, rue 8006 n° 7 Montplaisir (1) 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1-2 Objet social

TUNIS RE a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétrocédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, TUNIS RE conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A coté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

- l'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance ou de réassurance, de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de réassurance ou de rétrocession, de tous risques et sinistres et de toutes indemnisations ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou convexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

1-3 Mission

Depuis sa création, TUNIS RE s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- ⇒ Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- ⇒ Favoriser l'exportation des services ;

⇒ Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

1-4 Effectif et charges salariales

L'effectif employé par TUNIS RE au cours de l'exercice 2008 se présente par catégorie comme suit, Président Directeur Général non compris :

Catégorie I	=	51
Catégorie II	=	21
Catégorie III	=	4
Catégorie V	=	4
	—	
Total	=	80

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 2.107.848 dinars.

1-5 Autres informations

TUNIS RE gère pour le compte de l'Etat, le Fonds National de Garantie depuis 1994, le Fonds de Péréquation de change depuis 1999, la ligne de garantie du Fonds National de l'Emploi depuis 2000 et le Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) depuis 2004 et ce en vertu des conventions avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion.

Conformément à la convention de gestion du Fonds de Garantie des Industries Culturelles, il est ouvert dans la nomenclature des comptes de TUNIS RE un compte intitulé : Fonds de Garantie des Industries Culturelles inscrivant le solde de ses liquidités déposées auprès de la Trésorerie Générale de Tunisie. Ce solde figure au bilan du 31/12/2008 pour un montant de 495.343 dinars.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2008 :

- Rating de la société : la notation B+(BIEN) obtenue de l'agence internationale de notation AM BEST en 2007 a été confirmée en 2008.
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes le cabinet « la Générale d'Audit & Conseil » pour les exercices 2008, 2009 et 2010.
- Organisation du 14^{ème} Forum de la réassurance Africaine sur le thème « L'Assurance Agricole Africaine » ;
- Organisation d'un séminaire au profit du marché Tunisien sur le thème « L'Assurance transport des matières premières alimentaires » ;
- Le changement du LOGO de TUNIS RE à partir du mois d'octobre 2008.

Les sinistres majeurs de l'exercice :

a) Sinistres sur les acceptations tunisiennes :

- Sinistre de la branche transport facultés de l'Office National de l'Huile « ONH » dont à la charge de TUNIS RE est de 1,083 MDT brut et après rétrocession de 0,250 MDT.

b) sinistres sur les acceptations étrangères :

- Sinistre Incendie « LATAKIA – SYRIE - dont la part de TUNIS RE est de 1,075 MD brut et 0,500 MD après rétrocession.
- Sinistre de la branche transport corps « MAOA - MAURITANIE » dont la part de TUNIS RE est 1,391 MD brut et 0,759 MD après rétrocession.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3-1 Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2008 au 31/12/2008 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part.

3-2 les règles comptables :

-Tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2008 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.

-Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2008 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».

-Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de blanchiment ».

-La provision de primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».

-Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.

-Toutes les opérations réalisées par TUNIS RE sont comptabilisées dans la monnaie d'origine dans laquelle elles sont traitées. La conversion en dinar tunisien des opérations en devises s'applique sur la base des cours retenus pour l'exercice 2008. De ce fait, seules les différences de change définitives dégagées de l'imputation des règlements sont intégrées dans l'état de résultat sous les rubriques « Autres produits non techniques » ou « Autres charges non techniques ».

-Les cours de change retenus pour l'exercice 2008 sont calculés sur la base des cours moyens du mois de décembre 2008 publiés par la Banque Centrale de Tunisie. Toutefois, les cours des devises non publiés par la BCT sont calculés sur la base des derniers cours publiés par la NATIXIS BANQUE dans son bulletin du mois de Janvier 2009.

3-3- Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice 2008 :

3-3-1 POSTES DU BILAN

3-3-1-1 Actifs incorporels : sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.

3-3-1-2-Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan du 31/12/2008 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport	20%
Aménagements et Installations	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel électrique et électronique	12,5%
Matériel informatique	15%
Matériel de rayonnage	5%

3-3-1-3 Les placements

Les placements figurant au bilan sont composés de :

- Placements immobiliers : terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation. Ils sont inscrits au prix d'acquisition et aucune moins value n'est constatée à leurs titres à la date de l'arrêté des états financiers au 31/12/2008.
- L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

Les placements financiers : se composent des :

- ❖ Participations ;
- ❖ Actions cotées ;
- ❖ Emprunts obligataires
- ❖ Parts d'OPCVM ;
- ❖ Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
- ❖ Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- ❖ Cautionnements ;
- ❖ Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2008 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements à la clôture de l'exercice n'a dégagé que des moins values nettes des plus values de 12.103 dinars au titre des actions cotées.

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2008.

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte « autres produits techniques » et ceux découlant des opérations de rétrocession sont portés au compte « autres charges techniques ».

3-3-1-4 Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2008 comprennent :

- ✓ Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2008, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- ✓ La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2008 ;
- ✓ Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2008 ;
- ✓ Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.

Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.

Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique «PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES»

3.3.1.5 Ecart de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31 décembre 2008, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2008 (note 3.2).

Les différences de change qui constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 4.624.705 dinars et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 2.698.363 dinars.

3-3-2 LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

3-3-2-1 Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués des primes acceptées augmentées ou diminuées des variations des provisions pour primes non acquises.

3-3-2-2 Les charges techniques

Les charges de TUNIS-RE sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique et appelées charges d'acquisition que l'on verse aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques ;

Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :

- Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires ;
 - Les sinistres ;
 - Les provisions techniques ;
 - Les participations aux pertes ;
- Les charges d'administration qui correspondent à la quote-part des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions, destinées à l'activité Technique ;
La détermination de ces charges et leur imputation s'effectue en 3 séquences :

1ère Séquence :

Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.

2ème Séquence :

Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.

3ème Séquence :

Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LES CLES DE REPARTITION

CENTRES DE TRAVAIL	CLE DE REPARTITION
<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale <ul style="list-style-type: none"> + Bureau d'Ordre Central + Direction des Fonds. + Direction Audit Interne 	Effectif Effectif Effectif
<ul style="list-style-type: none"> • Département Développement et Production <ul style="list-style-type: none"> + Direction Acceptations conventionnelles Tunisie. + Direction Acceptations conventionnelles Etranger + Direction Acceptations facultatives + Direction Marketing et statistiques 	Primes acceptées Primes acceptées Primes acceptées Effectif
<ul style="list-style-type: none"> • Département Rétrocession et Gestion Technique <ul style="list-style-type: none"> + Direction de Rétrocession + Direction de Recouvrement + Direction Gestion des Comptes: souscriptions conventionnelles 	Comptes Comptes Comptes
<ul style="list-style-type: none"> • Département Support Fonctionnel <ul style="list-style-type: none"> + Direction du Système d'Information + Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens + Direction Financières & Comptable + Direction Contrôle de Gestion 	Effectif Effectif Effectif Effectif

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges d'administration sont enregistrées dans les comptes de charges par nature puis allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- Allocation des frais de personnel propres à chaque Direction ;
- Répartition des autres charges sur les centres de travail en utilisant comme clé de répartition l'effectif;
- Répartition du total des charges des Directions communes entre les Directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction ;
- Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie ;
- Répartition de charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

3-3-3 LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT

- Les produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
- Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote part des charges par nature affectée à la gestion des FONDs DE GARANTIE de l'Etat.
- Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif.
- Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

3-3-4 HORS BILAN

Aucun engagement reçu ou donné au cours de l'exercice 2008.

4- SITUATION FISCALE

4-1 Litige fiscal

La cours d'appel s'est prononcée sur l'appel interjeté par TUNIS RE au titre du jugement du tribunal de première instance relatif au litige fiscal qui l'oppose à l'administration fiscale suite à la notification de redressement portant sur les exercices 2000,2001,2002 et 2003.

La cours d'appel a confirmé le jugement du tribunal de première instance soit l'exonération des revenus provenant des opérations réalisées sur les marchés Etrangers et le maintien du report fiscal arrêté par l'administration. Toutefois, et contrairement au jugement du tribunal de première instance, la cours d'appel a condamné TUNIS RE à payer la TVA sur les montants encaissés au titre de remboursement des frais afférents à la gestion des FONDS en les qualifiant de commissions.

4-2 Impôts sur les sociétés

Au titre de l'exercice 2008, l'impôt sur les sociétés est de 1.048.138,199 dinars.

5- RESULTATS

5-1 Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2008 arrêté au 31/12/2008 est soldé par un excédent de 1.192.602 dinars dégagant un taux de 4,22% des primes nettes.

5-2 Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice après impôt de 5.054 145 dinars dégagant un taux de 14% de rentabilité du capital social.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 31/12/2008

(Les montants sont exprimés en dinars)

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant brut des immobilisations incorporelles

au 31/12/2008 est de 165.400

contre un montant au 31/12/2007 de 164.231

D'où une augmentation de 1.169

qui représente les acquisitions de l'exercice.

Les amortissements aux 31/12/2008 relatifs à ces immobilisations totalisent 142.949 contre 123.627 au 31/12/2007 d'où une dotation de l'exercice de 19.322.

La valeur comptable nette de ces immobilisations incorporelles au 31/12/2008 s'élève à

22.450

contre un montant au 31/12/2007 de 40.604

soit une diminution de 18.154

qui provient de l'acquisition de 1.168 et de la dotation de 19.322.

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

totalisent au 31/12/2008 un montant brut de 1.410.234

contre un montant au 31/12/2007 de 1.528.041

soit une diminution de 117.807

qui provient de l'acquisition de 91.110 et de la cession de 208.917.

Les amortissements aux 31/12/2008 relatifs à ces immobilisations totalisent un montant

de 819.987 contre un montant

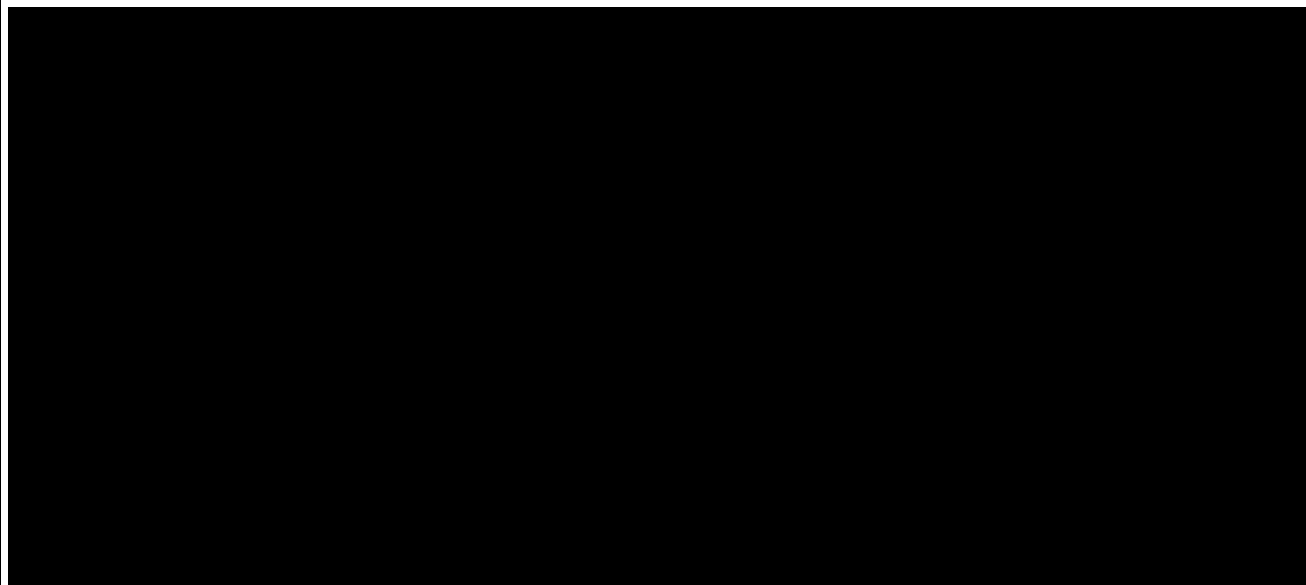
de 856.569

au 31/12/2007 d'où une dotation de l'exercice de 154.143 &

reprise de 190.725

sur amortissements des éléments d'actifs cédés.

La situation de ces immobilisations se présente comme suit :



II-1 : Installations tech. & machines :

Le total au 31/12/2008 est	de	1.037.394
contre un montant au 31/12/2007	de	1.158.794
soit une diminution	de	121.400

détaillée comme suit :

* Acquisitions de l'exercice	=	87.517
- Installation, agen. & ameng.	=	1.680
- Matériel de transport	=	77.942
- Matériel électrique & électro	=	4.074
- Matériel informatique	=	3.821
* Cessions de l'exercice	=	208.917
- Matériel informatique	=	208.917

II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

(Mobilier de bureau, amén. installations diverses)

totalisent au 31/12/2008		372.840
contre un montant au 31/12/2007	de	369.247
soit une augmentation	de	3.593

provenant des acquisitions de l'exercice de mobiliers.

NOTE III- PLACEMENTS :

totalisent au 31/12/2008		113.364.130
contre un montant au 31/12/2007	de	114.834.775
soit une diminution	de	1.470.645

Les placements sont détaillés comme suit :



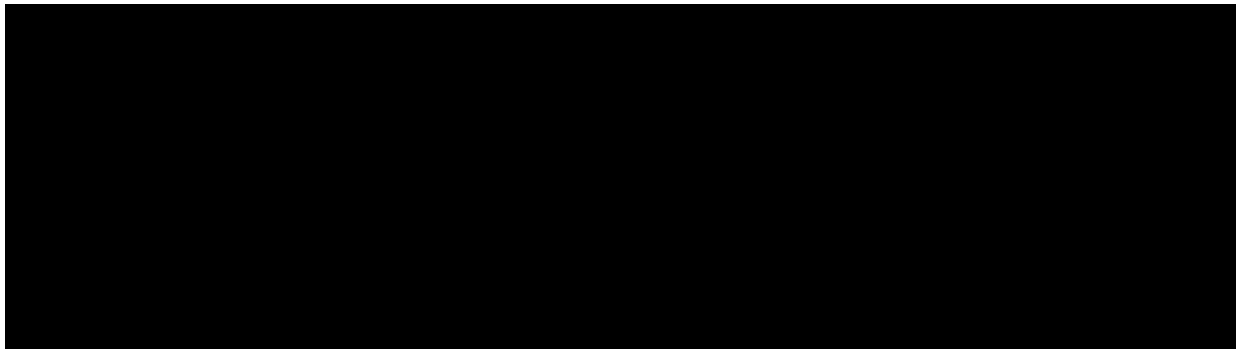
Explication de la diminution

III-1 Terrains & constructions :

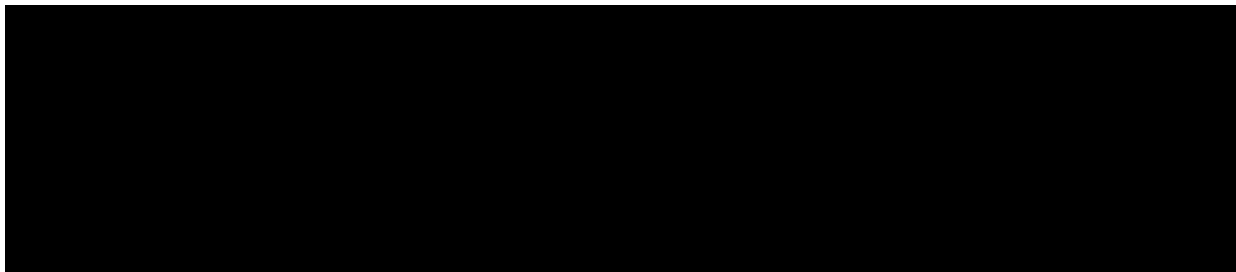
totalisent au 31/12/2008		1.613.237
contre un montant au 31/12/2007	de	1.579.387
soit une augmentation	de	33.850

provenant des immobilisations en cours hors exploitation.

III-1-1 TERRAINS & CONSTRUCTIONS D'EXPLOITATION :



III-1-2 TERRAINS & CONSTRUCTIONS HORS EXPLOITATION :



III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2008 un montant de 66 076 359 contre un montant de 72 574 499 au 31/12/2007 soit une diminution de 6 498 140 qui s'explique notamment par la renonciation de TUNIS RE aux placements à terme en devises suite à la baisse de leurs taux.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Libellé	Note	Cout d'acquisition	Provision	Provision d'exigibilité
Actions & autres titres à rev. var.	(1)	11 395 298	366 244	12 103
Obligations & autres titres à rev. fixes		54 284 676		
Prêts aux personnels		395 885	890	
Autres		500		
Totaux		66 076 359	367 134	12 103

(1) Les actions et autres titres à revenus variables totalisent à la date de clôture de l'exercice 2008 un montant de 11 395 298 qui se détaille comme suit :

Désignation	Note	Montant au 31/12/2008	Provision au 31/12/2008
Actions cotées		1 823 546	
Fonds gérés par SICAR		1 000 000	
Fonds communs des placements		6 000 000	
SICAV obligataire		192 054	
Titres : valeurs tunisiennes	(A)	257 500	
Titres : valeurs étrangères		1 399 198	
Participation via SICAR INVEST	(B)	723 000	316 244
Totaux		11 395 298	316 244

(A) Les titres « valeurs tunisiennes » totalisent à la date de clôture de l'exercice 2008 un montant de 257 500 qui se détaille comme suit :

Titre	Nombre	Coût d'acquisition	Provision au 31/12/2008
COTUNACE	1 250	100 000	
SDA	15	7 500	
SGFCC	500	50 000	50 000
BTS	10 000	100 000	
Totaux		257 500	50 000

(B) Au titre des participations via SICAR INVEST, des provisions ont été constituées sur l'exercice 2008 pour couvrir le risque de défaillance des débiteurs de ces participations. Ces provisions totalisent 316 244 sur un montant de participations de 723 000. Dans le calcul de ces provisions, il a été tenu compte de la garantie du Fonds National de Garantie.

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

totalisent au 31/12/2008 45.674.534

contre un montant au 31/12/2007 de 40.680.889

soit une augmentation de 4.993.645

Ces créances sont constituées

- par nature :

PNA = 13.765.743

SAP = 31.878.115

Autres = 30.676

- Par monnaie :

TND	=	31.162.176
Autres monnaies	=	14.512.358

NOTE V- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROV. TECH. :

totalisent au 31/12/2008		53.275.597
contre un montant au 31/12/2007	de	52.040.203
soit une augmentation	de	1.235.394

Détaillée comme suit :

V-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

totalisent au 31/12/2008		27.145.448
contre un montant au 31/12/2007	de	24.257.737
soit une augmentation	de	2.887.711

V-2 Provisions pour sinistres :

totalisent au 31/12/2008		26.130.149
contre un montant au 31/12/2007	de	27.782.466
soit une diminution	de	1.652 317

NOTE VI- CREANCES :

totalisent au 31/12/2008		19.159 956
contre un montant au 31/12/2007	de	18.391.900
soit une augmentation	de	768 056

Ces créances sont détaillées comme suit :

	NOTE	VNC AU 31/12/2008	VNC AU 31/12/2007
CREANCES SUR LES RETROCESSIONNAIRES		3 707 575	4 254 165
AVANCES SUR RETROCESSIONS : SOLDES DEBITEURS		-	120 893

SOUS TOTAL 1	VI-2	3 707 575	4 375 058
CREANCES SUR LES CEDANTES		11 160 349	9 702 250
AVANCES SUR ACCEPTATIONS : SOLDES DEBITEURS		1 064 878	1 035 889
SOUS TOTAL 2	VI-1	12 225 227	10 738 140
AUTRES CREANCES	VI-3	3 227 154	3 278 703
SOUS TOTAL 3		3 227 154	3 278 703
TOTAL		19 159 956	18 391 901 -

VI-2 Créances nées des opérations de rétrocession :

totalisent au 31/12/2008 3.707.575
contre un montant au 31/12/2007 de 4.375.058
soit une diminution de 667.483

Ces créances sont détaillées comme suit :

* créances sur les rétrocessionnaires = 4.827.843
- Tunisie = 6.367
- Etranger = 4.821.476

La provision pour créances douteuses (créances étrangères) est de 1.120.268

VI-1 Créances nées des opérations d'acceptations :

totalisent au 31/12/2008 12.225 227
contre un montant au 31/12/2007 de 10.738.140
soit une augmentation de 1.487 087

Ces créances sont détaillées comme suit :

* créances sur les cédantes = 12.087.391
- Tunisiennes = 8.219.699
- Etrangères = 3.867.692

* avances sur acceptations : soldes débiteurs = 1.064.878
- Tunisiennes = 238.601
- Etrangères = 826.277

La provision pour créances douteuses nées des opérations d'acceptation est 927 042 détaillé comme suit :

- créances Tunisiennes	=	281.046
- créances Etrangères	=	645 996

VI-3 Autres créances :

totalisent au 31/12/2008		3.227.154
contre un montant au 31/12/2007	de	3.278.703
soit une diminution	de	51.549

Ces autres créances sont détaillées comme suit :

* Personnel	=	24.879
* Etat, impôt et taxe organismes de sécurité Sociales & collect. Publiques		
	=	2.966.750
* Débiteurs divers	=	235.525

NOTE VII- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF :

totalisent au 31/12/2008		43.871.204
contre un montant au 31/12/2007	de	28.441.960
soit une augmentation	de	15.429.244

Les autres éléments d'actif sont détaillés comme suit :

VII-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

totalisent au 31/12/2008		17.716.416
contre un montant au 31/12/2007	de	6.440.772
soit une augmentation	de	11.275.644

Le détail de ces avoirs se présente comme suit :

Dépôts en dinars	=	683.403
Dépôts en devises	=	17.033.013

VII-2 Charges reportées :

totalisent au 31/12/2008		6.266.894
contre un montant au 31/12/2007	de	5.354.460
soit une augmentation	de	912.434

Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux PNA.

VII-3 Comptes de régularisation actif :

totalisent au 31/12/2008		15.263.189
contre un montant au 31/12/2007	de	12.402.968
soit une augmentation	de	2.860.221

le détail de ces comptes se présente comme suit :

* Intérêts acquis & non échus sur placements	=	1.456.771
* Estimations des éléments techniques	=	12.712.798
* Autres comptes de régularisation	=	1.093.621

détaillé comme suit :

• PRODUITS A RECEVOIR	=	1.084.050
• CREANCES RATTACHEES	=	2.705
• CHARGES CONSTATES D'AVANCE	=	6.866

VII-4 Ecart de conversion :

totalisent au 31/12/2008		4.624.705
contre un montant au 31/12/2007	de	4.243.761
soit une diminution	de	380.944

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

Libellé	2008	2007	Ecart
Avance acceptations	72 239	111 465	-39 226
Avance rétrocessions	1 125	768	357
Solde à reporter acceptations	4 392 975	4 014 147	378 828
Solde à reporter rétrocessions	158 181	117 090	41 091
Dépôts espèces	185	291	-106
Totaux	4 624 705	4 243 761	380 944

Le total des actifs arrêté au 31/12/2008 est de 229.518 279 dinars contre 213.844.817 dinars au 31/12/2007, soit une augmentation de 15.673 462 (7%).

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

NOTE I CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT

Cette rubrique totalise au bilan du 31/12/2008	46.400.821
contre au 31/12/2007	44.584.967
soit une augmentation	de 1.815.854

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres & réserves avant affectation du résultat :

DESIGNATIONS	31.12.2006	31.12.2007	VARIATION	31.12.2008	VARIATION
CAP.SOCIAL	35.000.000	35.000.000	-	35.000.000	-
RES. LEGALE	1.240.256	1.502.446	+ 262.190	1.806.924	+ 304.478
R.GENERALE	1.975.000	2.975.000	+ 1.000.000	2.975.000	-
FONDS SOCIAL	719.752	805.900	+ 86.148	888.821	+ 82.921
P. D'EMISSION	2.770.000	2.770.000	-	2.770.000	-
RESULTAT REP.	1.134.321	1.531.621	+ 397.300	2.960.076	+ 1.428.455
RESULTAT DE L'EX	4.109.490	4.557.933	+ 448.443	5 054 145	+ 496 212
TOTAL	46.948.819	49.142.900	+ 2.194.081	51 454 966	+ 2 312 066

I-1 les variations de la réserve légale, du fonds social et des résultats reportés résultant de l'affectation du résultat 2007 sont de 1.815.854.dinars.

I-4 Résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2008 est bénéficiaire de 5.054 145 dinars en augmentation de 10,89% par rapport au bénéfice de l'exercice 2007 de 4.557.933 dinars.

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 51.454 966 dinars contre 49.142.900 dinars au 31/12/2007 Soit une augmentation de 2.312 066 dinars.

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au bilan du 31/12/2008 : 178.063.314
 contre un montant au 31/12/2007 de 164.701.918
 soit une augmentation de 13.361.396

qui s'explique par les notes suivantes :

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :

totalisent au 31/12/2008 3.542.735

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

II-1 Provisions pour divers litiges : 1.616.394

II-2 Provision pour pertes & charges : de 1.926.342

Constituée au titre de la différence des écarts de conversion actif & passif.

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :

totalisent au 31/12/2008 104.237.950

contre au 31/12/2007 de 96.925.427

soit une augmentation de 7.312.523

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

III-1 Provisions pour Primes Non Acquises :	37.583.169
III-2 Provisions pour Sinistres A Payer	66.642.678
III-3 Autres Provisions Techniques	12.103

NOTE V- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES RETROCESSIONNAIRES :

totalisent au 31/12/2008		25.589.684
contre un montant au 31/12/2007	de	24.959.953
soit une augmentation	de	629.731

NOTE VI- AUTRES DETTES :

totalisent au 31/12/2008		36.859.695
contre un montant au 31/12/2007	de	31.263.806
soit une augmentation	de	5.595.889

ces autres dettes sont détaillées comme suit :

VI-1 Dettes nées des opérations d'acceptations		11.546.093
détaillées comme suit :		
* dettes sur les cédantes	=	11.339.471
* avances sur acceptation : soldes créditeurs	=	206.621

VI-2 Dettes nées des opérations de rétrocession		23.431.228
détaillées comme suit :		
* dettes sur les rétrocessionnaires	=	22.722.502
* avances sur rétrocession : soldes créditeurs	=	698.726

VI-3 Dettes diverses		1.882.374
détaillées comme suit :		
- Etat retenue à la source organismes de sécurité social Collectivités publique		
	=	209.277
- Etat retenue à la source : int. Sur Rétro.	=	125.793
- Etat retenue sur les revenus	=	81.540
- Autres retenue à la source	=	1.440
- Etat retenue à la source des tiers	=	504
- Crédeurs divers	=	1.313.861

Les crédeurs divers sont détaillés comme suit :

DIVIDENDES	111.643
SUPERDIVIDENDES	46.210
DIVIDENDES C.I	5.419
TAMTIEMES	73.544
FGIC	509.024
RETENUE CNSS	17.636
RETENUE CAVIS	1.890
RETENUE ASS. GROUPE	6.036
RETENUE CNRPS	199
AUTRES COMPTES CREDITEURS	542.260

NOTEVII- AUTRES PASSIFS :

totalisent au 31/12/2008 7.833.249
 contre un montant au 31/12/2007 de 8.268.466
 soit une diminution de 435.217
 détaillée comme suit :

VII-1 Comptes de régularisation passif**5.134.885**

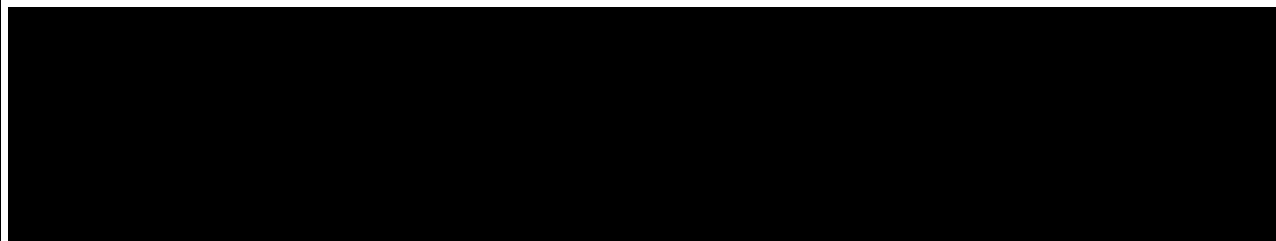
- Report de commissions reçues Des réassureurs = 4.409.835
 Estimation d'éléments techniques = 306.680
 Autres comptes de régularisation Passif = 418.370

détaillés comme suit :

CHARGES A PAYER	412.764
PRODUITS CONSTATES D'AVANCES	5.606

VII-2 Ecart de conversion

totalisent au 31/12/2008 2.698.363
 contre un montant au 31/12/2007 de 2.567.623
 soit une augmentation de 130.740
 détaillée comme suit :



Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2008 à 229.519 279 contre: 213.844.817 au 31/12/2007.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**NOTE I – PRIMES ACQUISES:****I-1 Primes :**

Les primes acceptées ont atteint 59.713.082 dinars contre 52.300.402 dinars au 31/12/2007, soit une augmentation de 14,17%.

La répartition par marché se présente comme suit :

	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008	%
TUNISIE	35.450.518 68%	41.661.953 70%	17,52 %
MAGHREB	2.873.142 5%	4.039.608 7%	40,60 %
PAYES ARABES	6.809.708 13%	8.275.555 14%	21,53%
AFRIQUE	3.509.642 7%	3.366.088 5%	-4,09%
EUROPE	38.366 0%	66.536 0%	73,42 %
ASIE&RESTE	3.619.026 7%	2.303.342 4%	-36,35%
TOTAL	52.300.402 100%	59.713.082 100%	14,17%

Les primes rétrocédées sont de 31.445.178 dinars contre un montant de 33.618.223 dinars au 31/12/2007, soit une diminution de 6,46%.

Le montant des primes nettes sont de 28.267.905 dinars contre 18.682.179 dinars en 2007 soit une augmentation de 51,31%.

I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de 2.159.662 dinars contre 971.745 en 2007. Cette variation s'explique par ce qui suit :

- Variation des Provisions pour Primes Non Acquises de l'acceptation de 32.535.795 à 37.583.169 dinars au 31/12/2008 soit une augmentation de 5.047.374 dinars ;

- Variation des parts des rétrocessionnaires dans les Provisions pour Primes Non Acquises de 24.257.736 à 27.145.448 dinars au 31/12/2008 d'où une évolution de 2.887.712 dinars.

NOTE II – CHARGES DE SINISTRES :

II-1 Sinistres payés :

Les sinistres payés des acceptations ont passé de 16.595.906 en 2007 à 19.398.982 dinars au 31/12/2008 d'où une augmentation de 2.803.076 dinars.

Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires ont passé de 7.277.587 à 8.733.945 dinars d'où une augmentation de 1.456.358 dinars.

Les sinistres payés nets de rétrocession sont passés de 9.318.320 dinars à 10.665.037 dinars d'où une augmentation de 14,45%.

II-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer (SAP):

La variation de la provision pour sinistres nette est de 3.914.256 dinars contre 275.365 en 2007 soit une augmentation de 3.628.891 qui s'explique par ce qui suit :

- Variation de la Provision pour Sinistres à Payer à l'acceptation de 64.380.739 à 66.642.677 dinars au 31/12/2008 d'où une augmentation de 2.261.938 dinars ;

- variation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de 27.782.466 à 26.130.148 dinars au 31/12/2008 d'où une diminution de 1.652 317 dinars.

NOTE III – CHARGES D'EXPLOITATION :

III-1 Charges d'acquisition :

Les charges d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2008 12.855.920 dinars contre 11.438.574 dinars en 2007 d'où une augmentation de 1.417.346 dinars.

III-2 Frais d'administration :

Il s'agit des charges d'exploitation affectées à l'activité technique. Ils totalisent 2.906.064 en 2008 contre un montant de 2.765.520 en 2007 en augmentation de 140.544 dinars et représentent 5,08% des primes acceptées.

III-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires ont atteint le montant de 5.425.636 contre 6.866.080 en 2007 marquant une diminution de 1.440.444 dinars.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT

RESULTAT TECHNIQUE

Le résultat technique de l'exercice 2008 s'établit	à	1.192.602
contre en 2007		778.736
soit une évolution de		413.866

NOTE I PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent au 31/12/2008	6.118.125
contre en 31/12/2007	5.335.495
soit une augmentation	de 782.630

Détaillée comme suit :

I-1 Revenus des placements :

totalisent au 31/12/2008	5.714.410
contre un montant au 31/12/2007	de 5.284.946
soit une augmentation	de 429.464

I-4 Profits provenant de la réalisation des placements :

totalisent au 31/12/2008	403.715
contre un montant au 31/12/2007	de 10.533
soit une augmentation	de 393.182

NOTE II CHARGES DES PLACEMENTS

Ces charges totalisent au 31/12/2008	1.065.361
contre un montant au 31/12/2007	958.322
soit une augmentation	de 107.039

Détaillée comme suit :

II-1 Charges de gestion des plac. Y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires

totalisent au 31/12/2008	866.812
--------------------------	---------

contre un montant au 31/12/2007	de	813.015
soit une augmentation	de	53.797

II-2 Correction de valeur sur placement :

totalisent au 31/12/2008		176.121
contre un montant au 31/12/2007	de	145.214
soit une augmentation	de	30.907

- la correction de valeur est en fait la dotation aux provisions de l'exercice :

- sur SICAV BNA et SFBT 3.211
- sur affaire Minérale des eaux via SICAR INVEST 172.910
-

II-3 Pertes provenant de réalisation des placements :

totalisent au 31/12/2008		22.429
contre un montant au 31/12/2007	de	93
soit une augmentation	de	22.336

NOTE III AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES :

Ils totalisent au 31/12/2008		5.819.317
contre au 31/12/2007		6.013.829
soit une diminution	de	194.512

Ils sont détaillés comme suit :

- commissions de gestion des fonds au 31/12/2008	=	469.750
- reprises sur provision pour créances douteuses	=	2.079.473
- profits de change réalisés	=	1.314.822
- écart de change sur comptes devises	=	279.122
- reprises sur provision pour risques & charges (Ecart de conversion)	=	1.676.138
-gains sur cessions d'immobilisations	=	12

NOTE IV AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :

Ces charges totalisent au 31/12/2008		5.962 401
contre au 31/12/2007		5.937.400
soit une augmentation	de	25 001

Elles sont détaillées comme suit :

- autres charges non techniques	=	634.364
- dotations aux résorptions des charges reportés	=	6.430
- dotations aux provisions pour risques & charges (Ecart de conversion)	=	1.926.342
- dotations aux provisions pour litiges	=	11.702
- dotations aux provisions pour créances douteuses	=	2 047.310

- pertes de changes réalisées	=	1.304.384
- pertes de changes sur comptes devises	=	13.518
- pertes sur cessions d'immobilisations	=	18.350

NOTE V IMPOTS SUR LE RESULTAT :

Est déterminé comme suit :

- résultat comptable	=	6.102.283
- Réintégrations des charges non déductibles	=	4.528.468
- Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	=	4.953.632
- bénéfice brut fiscal	=	5.677.119
- exonérations	=	2.682.439
- bénéfice net fiscal	=	2.994.680
- impôt sur les sociétés (35%)	=	1.048.138
- Résultat net	=	5.054.145

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2008 est bénéficiaire de 5.054.145 dinars en augmentation de 11 % et représente 14,5% du capital social.

Note VI : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE

AU 31/12/2008

RUBRIQUES	NON MARINES				MARINES			Vic	Globale
	INCENDI E	ARD	R.T	TOTAL	TPT	AVIATIO N	TOTAL		
PRIMES ACQUISES	14 417 006	7 399 013	8 690 252	30 506 272	10 976 440	12 136 871	23 113 312	1 046	54 665 708
Primes émises	14 422 878	7 538 734	12 309 282	34 270 895	11 198 188	13 119 066	24 317 255	1 124	59 713 082
Variation des primes non acquises	-5 872	-139 721	-3 619 030	-3 764 623	-221 748	-982 195	-1 203 943	932	-5 047 374
CHARGES DE PRESTATIONS	8 819 830	3 111 512	3 409 253	15 340 595	5 780 689	28 260	5 808 949	511 379	21 660 920
Prestations & frais payés	7 366 082	3 928 019	1 951 000	13 245 101	4 182 969	1 513 269	5 696 238	457 643	19 398 982
Charges des provisions pour prestations diverses	1 453 748	-816 507	1 458 253	2 095 494	1 597 720	-1 485 009	112 711	53 736	2 261 938
Solde de souscription	5 597 176	4 287 501	5 280 999	15 165 677	5 195 751	12 108 611	17 304 363	534 743	33 004 788
FRAIS D'ACQUISITION	5 234 639	1 409 177	2 423 737	9 067 553	3 140 125	423 549	3 563 675	224 691	12 855 919
AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	715 552	312 508	634 944	1 663 004	572 525	623 521	1 196 046	47 013	2 906 063
Charges d'acquisition & de gestion nettes	5 950 191	1 721 685	3 058 681	10 730 557	3 712 650	1 047 070	4 759 721	271 704	15 761 982
Solde financier	-353 015	2 565 816	2 222 318	4 435 120	1 483 101	11 061 541	12 544 642	263 039	17 242 806
PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES	6 596 963	810 259	4 755 383	12 162 605	5 285 850	11 099 012	16 384 862	9 999	28 557 466
PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES	3 228 246	258 869	900 137	4 387 252	2 740 254	1 606 437	4 346 691		8 733 943
PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST.	335 699	8 089	107 120	450 908	-270 590	-1 832 635	-2 103 225		-1 652 319
COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES	2 378 672	149 366	1 511 290	4 039 328	918 921	467 387	1 386 308		5 425 636
Solde de rétrocession	654 346	393 935	2 236 836	3 285 117	1 897 265	10 857 823	12 755 086	9 999	16 050 205
Résultat technique	-1 007 361	2 171 881	-14 518	1 150 003	-414 161	203 719	-210 444	253 042	1 192 602
Informations complémentaires									
PROVISIONS ACCEPTATIONS ACQUISES CLOTURE (31/12/08)	5 452 328	2 036 793	15 871 228	23 360 349	3 089 867	10 666 057	13 755 924	466 896	37 583 169
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/07)	5 446 456	1 897 072	12 252 198	19 595 726	2 868 119	9 683 862	12 551 981	388 086	32 535 795
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/08)	22 811 070	16 762 116	6 342 992	45 916 178	13 162 763	6 904 681	20 067 444	659 055	66 642 677
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/07)	21 357 322	17 578 623	4 884 739	43 820 684	11 565 043	8 389 690	19 954 733	605 319	64 380 739
PROVISIONS RETROCESSIONS ACQUISES CLOTURE (31/12/08)	2 709 081	192 422	13 010 416	15 911 919	1 472 666	9 760 860	11 233 526		27 145 445
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/07)	2 889 163	143 944	10 264 614	13 297 721	2 058 781	8 901 232	10 960 013		24 257 736
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/08)	11 470 398	389 678	2 792 941	14 653 017	7 144 036	4 333 093	11 477 129		26 130 146
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/07)	11 134 699	381 589	2 685 821	14 202 109	7 414 626	6 165 728	13 580 354		27 782 465

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**2008****(en milliers de dinars)****NOTE X****Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint****le montant de****14 708****contre en 2007****-****55****soit une variation de****14 763****IIS résultent des mouvements suivants :**

X-1 Encaissements des cédantes	26 588
contre en 2007	28 038
soit une variation de	- 1 450
X-2 Versements aux cédantes	6 044
contre en 2007	4 035
soit une variation de	2 009
X-3 Encaissements des rétrocessionnaires	3 575
contre en 2007	2 161
soit une variation de	1 414
X-4 Versements aux rétrocessionnaires	17 117
contre en 2007	19 047
soit une variation de	- 1 930
X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint	154 562
contre en 2007	137 909
soit une variation de	16 653
L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.	
X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant	146 812
contre en 2007	145 590
soit une variation de	1 222
L'importance de ces décaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.	
X-7 Produits financiers reçus	3 780
contre en 2007	3 289
soit une variation de	491
X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel	1 097
contre en 2007	8 124
soit une variation de	- 7 027
X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel	3 834
contre en 2007	9 785
soit une variation de	- 5 951

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses

d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes		1 087
contre en 2007		1 117
soit une variation de	-	30

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.

NOTE XI

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

ont atteint	-	982
contre en 2007	-	1 209
soit une variation de		227

qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations

corporelles		13
contre en 2007		11
soit une variation de		2

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations

corporelles		212
contre en 2007		73
soit une variation de		139

XI-3 Encaissement provenant de la cession des imm. Financières

		1 670
contre en 2007		1 990
soit une variation de	-	320

XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations

financières		72
contre en 2007		114
soit une variation de	-	42

XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières

		2 500
contre en 2007		3 244
soit une variation de	-	744

XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations

incorporelles		25
contre en 2007		7
soit une variation de		18

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	2 659
contre en 2007	2 293
soit une variation de	366
qui s'explique par les mouvements suivants :	
XII-1 Encaissement suite à l'émission d'actions	-
contre en 2007	240
soit une variation de	- 240
XII-2 Décaissement suite à l'augmentation du capital	-
XII-3 Dividende & autres distributions	2 659
contre en 2007	2 053
soit une variation de	606
<u>NOTE XIII</u>	
XIII-1 L'incidence des variations des taux de change sur	
les liquidités	266
contre en 2007	- 188
soit une variation de	454
<u>NOTE XIV</u>	
La composition des liquidités	
La trésorerie totalise à la clôture de	17 633
contre en 2007	6 300
soit une variation de	11 333
<u>NOTE XV</u>	
La composition des liquidités de TUNIS-RE déposées	
en banques est comme suit :	
liquidité en dinars	600
contre en 2007	412
soit une variation de	188
liquidité en devises	17 033
contre en 2007	5 889
soit une variation de	11 144

Annexe N°8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif
AU 31/12/2008

Désignation	valeurs brutes				amortissements & provisions								VCN
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		
					Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Amort.	Provisions		
ACTIFS INCORPORELS	164 231	1 169	0	165 400	123 627	0	19 323	0	0	142 949	0	22 450	
Logiciel	164 231	1 169		165 400	123 627		19 323			142 949	0	22 450	
ACTIFS CORPORELS	1 528 041	91 111	208 917	1 410 234	856 569	0	154 143	0	190 724	819 988	0	590 246	
Inst générales agen amén.	385 960	1 680		387 640	169 226		34 433			203 658	0	183 982	
Rayonnage métallique	261			261	77		13			90	0	171	
Matériel de transport	187 300	77 942		265 242	178 740		11 165			189 905	0	75 337	
Matériel électrique & électronique	101 967	4 074		106 041	54 747		12 057			66 804	0	39 236	
Matériel informatique	483 306	3 822	208 917	278 210	272 900		61 425		190 724	143 600	0	134 610	
Mobilier	251 203	3 593		254 796	139 373		23 213			162 586	0	92 210	
Climatisation	118 044			118 044	41 507		11 837			53 344	0	64 701	
PLACEMENTS	114 834 775	209 360 088	210 830 732	113 364 131	381 873	194 224	16 299	172 910	0	398 172	367 134	112 598 824	
										0		0	
Terreins & constructions d'exploitation	780 186	0	0	780 186	381 873	0	16 299	0	0	398 172	0	382 014	
Terreins	130 000			130 000						0		130 000	
Construction	650 186			650 186	381 873		16 299			398 172	0	252 014	
										0	0	0	
Terreins & constructions hors exploitation	799 201	33 850	0	833 051						0	0	833 051	
Terreins affectés à une construction en cours	600 280			600 280						0	0	600 280	
Immeubles en cours	198 921	33 850	0	232 771						0	0	232 771	
										0	0	0	
Autres placements financiers	72 574 499	155 825 528	162 323 668	66 076 359	0	194 224	0	172 910	0	0	367 134	65 709 225	
Actions, autres titres à revenu variable	5 858 765	7 452 777	1 916 243	11 395 299		193 334		172 910		0	366 244	11 029 055	
Obligations & autres titres à revenu fixe	57 731 128	68 480 085	71 926 537	54 284 676						0	0	54 284 676	
Autres prêts	344 616	148 177	96 908	395 885		890				0	890	394 995	
Devises	8 639 490	79 744 490	88 383 980	0						0	0	0	
Autres	500			500						0	0	500	
Créances pour espèces déposées	40 680 889	53 500 710	48 507 065	45 674 534						0	0	45 674 534	
TOTAL	116 527 047	209 452 367	211 039 649	114 939 765	1 362 069	194 224	189 765	172 910	190 724	1 361 109	367 134	113 211 521	

Annexe N°11
Ventilations des charges & des produits des placements
AU 31/12/2008

	Revenus & frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées & avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		178 500	178 500
Revenu des participations		189 856	189 856
Revenu des placements Autres revenus financiers (commissions, honoraires)		5 346 054	5 346 054
Total produits des placements		11 533 715	11 533 715
Intérêts		866 812	866 812
Frais externes autres frais		5 944 050	5 944 050
Total charges des placements		6 810 862	6 810 862

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE TUNIS RE ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

1- Opinion du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2008.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société Tunis Ré comprenant le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies de réassurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers de Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2008 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunis Ré ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Nous jugeons utile d'attirer votre attention sur le point suivant relaté dans la note 4 aux états financiers :

La société a fait l'objet en 2005 d'un contrôle fiscal approfondi qui a porté sur les exercices 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 au titre de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur la valeur ajoutée, de la retenue à la source, de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, de la taxe de formation professionnelle et du fonds de promotion des logements pour les salariés.

Ce contrôle a donné lieu à la notification d'une taxation d'office ayant porté principalement sur les revenus provenant des opérations réalisées sur les marchés étrangers et dont le fondement et le contenu ont été contestés par Tunis Ré devant la juridiction compétente.

La cours d'appel s'est prononcée sur l'appel interjeté par Tunis Ré en confirmant le report fiscal tel que ajusté par l'administration fiscale et a condamné la société à payer la TVA à hauteur de 299 mdt sur les montants encaissés au titre de remboursement des frais afférents à la gestion des fonds en les qualifiant de commissions. Tunis Ré compte se pourvoir en cassation. Par ailleurs, la compagnie a continué, au cours des exercices suivants, à déduire les revenus provenant des opérations réalisées sur les marchés étrangers.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et ce conformément aux normes internationales d'audit et aux lois en vigueur. Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2008.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 juin 2009

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les Actionnaires de Tunis Ré,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune opération conclue par la société Tunis Ré avec l'une des personnes prévues par ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champ d'application des ces articles.

Tunis, le 15 juin 2009

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé

